



Commune de
RICHARVILLE

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 17 décembre 2010

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	10	9

L'an deux mil dix

Et le vendredi 17 décembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-Thérèse LEROUX, Maire

Présents : MM. SIROU Thierry, POUQUET Jean-Philippe, DESPREZ Bruno, LEMANISSIER Patrick, CRISPINO Dominique, SAINT-VAL Régis.

Absents excusés : MM. DI MAIO Maryse (pouvoir à Mr SIROU Thierry), VARNIER Fabien, HOUDOUIN Carine (pouvoir à Mr CRISPINO Dominique).

Secrétaire de Séance : Mr CRISPINO Dominique

Date de la convocation :

10/12/2010

Date d'affichage :

10/12/2010

Objet de la délibération :

Réseau de transport du Grand Paris

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le

Et publication ou notification
du

Considérant le débat public sur le réseau de transport du Grand Paris,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Estime que les communes doivent être largement associées à la mise au point des projets, même relevant d'un financement exceptionnel de l'Etat,

Exprime le vœu que les besoins de l'ensemble des communes de l'Essonne soient pris en compte afin de ne pas avoir un régime à 2 vitesses sur le territoire

Demande que les projets nouveaux ne pénalisent pas la nécessaire remise à niveau de infrastructures de transport existantes, notamment l'amélioration du service des lignes B,C et D du RER en grande banlieue,

Considère que les projets liés au développement économique du Grand Paris ne peuvent se concevoir sans un plan prospectif de l'ensemble du territoire de l'Essonne, en matière de Haut débit et de très Haut débit

Pour extrait conforme.

Le Maire



M.Th. LEROUX
Signature et cachet